



Résidence les FLORALIES

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

A l'attention de l'ensemble des familles

Mesdames et Messieurs,

Nous tenions à vous rappeler que l'ensemble du matériel médical est fourni par la Résidence (fauteuil roulant, déambulateur, coussins de positionnement...).

De ce fait, aucune prescription de matériel médical ne peut être demandée au médecin traitant pour les résidents présents au sein de l'établissement.

Tout matériel obtenu sur prescription médicale devra être remboursé par la famille directement auprès de la caisse primaire d'assurance Maladie qui effectue des contrôles annuels.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos respectueuses salutations.

La Direction

Le résident ou son représentant légal